

DEPARTEMENT DU CHER  
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE  
*Mission décentralisation*  
Décision modificative n° 2 de 2005 - Orientations budgétaires  
2006  
Réunion du 12 décembre 2005

lère  
commission

5

FINANCES, POLITIQUES CONTRACTUELLES, ET CONTRÔLE DES FONDS  
PUBLICS

## COMMUNICATION SUR LA DÉMARCHE CHER 2015

L'action du Conseil général doit être pensée dans un nouveau contexte : la mise en œuvre des transferts de compétences et l'échéance des programmes européens et des contrats de plan.

Les transferts de compétences liés à la loi du 13 août 2004, à la mise en œuvre du plan de cohésion sociale et de la loi du 11 février sur la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, sont synonymes d'une augmentation importante des charges du Conseil général malgré l'engagement de principe de l'État sur la compensation financière à l'euro près.

Dans ce contexte, la prochaine programmation européenne s'inscrit sur 2007-2013. L'enveloppe financière de chaque État membre se voit diminuée de 20 à 25% ce qui va entraîner une plus grande sélectivité des projets, sachant que ceux des territoires ruraux pourraient souffrir d'une plus faible éligibilité. Les négociations et la répartition des fonds européens vont donc être plus serrées et le Conseil général va devoir construire des axes de développement et d'aménagement du territoire en phase avec les futurs programmes opérationnels.

Dans le même temps, les Contrats de Plan Etat-Région qui devaient arriver à échéance fin 2006, sont prorogés pour une durée d'un ou deux ans, et la prochaine génération de contrats aura une nouvelle durée correspondant au rythme des mandats locaux (6 ans). Ces contrats seraient désormais concentrés sur 4 à 5 thèmes et le niveau de contractualisation pourrait être modifié et se faire avec l'échelon de collectivité compétent « pour remédier aux mauvais taux d'exécution » selon les déclarations de M. Christian ESTROSI, ministre délégué à l'aménagement du territoire.

Enfin, dans le cadre du SRDES (Schéma Régional de Développement Économique et Social), la Région Centre menant l'expérimentation de cette compétence, le département du Cher devrait pouvoir contractualiser avec la Région pour renforcer son action.

Le Conseil général doit donc construire son action de manière prospective et se préparer à ces toutes prochaines échéances en relevant trois défis prioritaires :

Le premier concerne la cohésion et la solidarité sociale dans un contexte de difficultés démographiques. En effet, la population du département diminue et vieillit. Nous avons perdu 7 100 habitants entre 1990 et 1999, et les prévisions au « fil de l'eau » indiquent une nouvelle perte jusqu'en 2015. De plus, la population active diminue, laissant percevoir une pénurie de main d'œuvre qualifiée.

Le deuxième est économique. En 2003 et 2004, les emplois supprimés ont été supérieurs aux emplois créés, montrant que la dynamique du tissu industriel n'est pas suffisante pour compenser la restructuration des industries traditionnelles. Ainsi, un travail de caractérisation des zones d'emploi de la Région Centre, lors d'une étude menée en 2004 par la Préfecture de Région, indique que sur les quatre bassins d'emplois du département, deux sont en situation très difficile, proche de la crise et offrant très peu de perspectives de développement (Vierzon et St Amand), un est en situation peu favorable mais en capacité de dynamisme (Bourges), et le dernier est en situation économique favorable mais souffrant d'une grande fragilité face à d'éventuelles perturbations économiques (Aubigny).

Le troisième défi se situe au niveau de l'équipement du territoire. En termes d'infrastructures, par exemple, l'atout de la proximité de Paris est mis à mal par l'absence de ligne à grande vitesse et d'interconnexion aux grands réseaux de transports européens, les relations avec l'est et l'ouest souffrent d'un manque de liaisons routières efficaces. Autre exemple, l'offre de services publics et de services aux publics sur le territoire est fortement insuffisante, réduisant les opportunités d'accueil ou de maintien de la population sur place.

Pour fédérer les énergies, relever les défis et présenter des axes de développement, le Conseil général du Cher souhaite s'engager dans un projet stratégique de développement économique et social, et construire une vision partagée du Cher à l'horizon 2015. Ce projet prendra la forme d'un document fixant les grandes orientations du département dans ses domaines d'interventions et dans ses domaines d'influences. Cet exercice se déroulera en plusieurs étapes partant de la réalisation d'un diagnostic partagé de l'état du territoire et aboutissant à la construction concertée de pistes d'action.

Pour construire ce projet, le Conseil général va s'appuyer sur :

- L'expertise de ses services et leur connaissance du territoire (ainsi, l'ensemble des agents du Conseil général seront consultés sous la forme d'un appel à contribution, expression individuelle sur la vision du département et l'action de l'institution) ;
- Le recul et la mise en perspective d'experts dans les domaines de l'économie, de la sociologie et de l'aménagement du territoire,

- L'avis des habitants du Cher : de nombreuses occasions d'échanges vont être mises en place :
  - Avec l'assemblée départementale : deux rendez-vous sous forme de commissions générales afin de faire part de l'état de la réflexion menée et de recueillir les remarques,
  - Avec l'ensemble de la population : dès le démarrage le lancement d'un appel à contribution pour que les habitants du Cher nous disent ce qu'il souhaitent pour eux et leurs enfants à l'horizon 2015, et ensuite pour consolider le diagnostic et déterminer les pistes d'action, l'organisation de grandes réunions de concertation sur l'ensemble du territoire,
  - Avec les acteurs du développement économique, les organisations syndicales et les collectivités territoriales du Cher : un travail de réflexion lors de rendez-vous collectifs et une participation à des groupes de travail thématiques.

La première condition de ce projet est le partage, la participation, la concertation. C'est ensemble que nous pourrons créer une réelle dynamique vers notre avenir.

Le président,